

La congrégation en France

Dès leur prise de vœux, les Chanoinesses continuent leur œuvre à la Chapelle des Cinq Plaies. Elles vivent une vie contemplative tout en accueillant les pèlerins de l'archiconfrérie. Elles travaillent aussi auprès des Chanoines Réguliers de l'Immaculée Conception. C'est ce contact avec les chanoines qui les apportera dans divers lieux en France et au Canada.

En 1889, sept chanoinesses quittent leur monastère de Lyon pour en fonder un deuxième à Saint-Antoine (Isère), tout près du nouveau noviciat des Chanoines Réguliers de l'Immaculée Conception. Les Chanoinesses ouvrent aussi une maison de repos à Châtel-Montagne en Allier, en 1899. Cette maison deviendra bientôt un hôpital de campagne.



En 1895, l'évêque de Saint-Boniface, Mgr Adélarde Langevin, demande aux Chanoinesses d'ouvrir une maison à Notre-Dame-de-Lourdes, Manitoba, paroisse fondée par dom Paul Benoît c.r.i.c. Celui-ci cherche des religieuses pour l'éducation des enfants des colons et aussi pour le soin des malades. Trois chanoinesses quittent Lyon le 23 mai 1895 et arrivent en leur nouvelle paroisse le 18 juin. En 1896, d'autres sœurs seront envoyées à Ottawa et à Saint-Ignace de Nominique, à la demande des évêques de ces lieux.



Les lois antireligieuses de 1901 poussent les Chanoinesses des Cinq Plaies à fermer leur monastère de Lyon et à quitter la France. En 1903, une quinzaine d'entre elles restent à Lyon et continuent l'œuvre des Cinq-Plaies sous costume laïque tandis que les autres trouvent refuge dans le diocèse d'Albenga en Italie. Elles établissent leur maison générale et leur noviciat à Diano Marina en Ligurie et ouvrent des maisons à San Remo et à Rome. Bien que la population locale et les autorités religieuses leur font un accueil sympathique, l'exil est difficile pour les sœurs. La communauté est coupée des ressources qui lui donnent vie. La maladie vient faucher leurs rangs. En dix ans, 22 jeunes religieuses meurent, certaines atteintes de tuberculose. Les recrues locales ne sont pas assez nombreuses pour remplacer les défuntées.

En réaction à ces pertes, le supérieure, dom Delaroche, révisé les constitutions des chanoinesses. Cet adoucissement des règlements vise à solidifier la congrégation chancelante. Mais l'ordre des Chanoinesses Régulières des Cinq Plaies est encore sous autorité diocésaine, ce qui signifie que les évêques diocésains ont l'autorité finale quant aux règlements. Ce qui est décidé en Italie ne peut être mis en vigueur au Manitoba sans l'approbation de l'évêque de Saint-Boniface. Les relations deviennent difficiles entre la maison d'Italie et les maisons du Manitoba, vu les divergences entre leurs besoins et leurs préoccupations. En 1913, l'évêque de Saint-Boniface obtient de Rome la séparation des maisons du Canada et de l'Italie, ce qui est un choc pour la maison italienne¹.

La Première guerre mondiale terminée, en 1918, les religieuses rentrent de l'Italie en France par petits groupes. Sollicitées par différents diocèses, les sœurs vont en différentes régions de la France pour continuer





leurs œuvres paroissiales. Ce n'est qu'en 1932 que les religieuses se regroupent à leur maison-mère de Lyon pour reconstituer la vie liturgique dans la chapelle des Cinq Plaies.

En 1956, vu le nombre décroissant de religieuses, le Cardinal Gerlier, évêque de Lyon, conseille la fusion de la Congrégation des Chanoinesses des Cinq Plaies de Lyon avec la Congrégation des Religieuses Augustines du Précieux-Sang d'Arras. Ainsi se termine l'existence de la congrégation des Cinq-Plaies en France.

1. Voir section 4 - Séparation de la communauté manitobaine (1913).